

AGIR EMPLOI- CIBC
Association Loi 1901
Siège social : 51, Route de Bressols
82000 MONTAUBAN

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2021

Société inscrite sur la
liste nationale des
Commissaires aux
Comptes, rattachée à
la CRCC de Toulouse

2, rue de la Fraternité
82000 Montauban

Tél : 05.63.91.95.06

Fax : 05.63.91.95.08

eapaudit@orange.fr

SARL au capital de
1.000 €

RCS 813 938 834
MONTAUBAN

AGIR EMPLOI - CIBC

Association Loi 1901

**Siège social : 51 route de Bressols
82000 MONTAUBAN**



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2021

Société inscrite sur la
liste nationale des
Commissaires aux
Comptes, rattachée à
la CRCC de Toulouse

A l'Assemblée Générale,

2, rue de la Fraternité
82000 Montauban

Tél : 05.63.91.95.06

Fax : 05.63.91.95.08

eapaudit@orange.fr

SARL au capital de
1.000 €

RCS 813 938 834
MONTAUBAN

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **CIBC - AGIR EMPLOI** relatifs à l'exercice clos le **31/12/2021**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

EU

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre Association, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.
- Plus spécifiquement, nous avons validé le calcul du coefficient de TVA appliqué et son traitement comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS (ANNEXE 1)

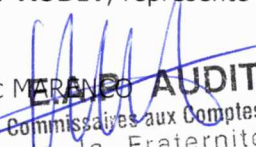
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe 1 du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à MONTAUBAN, le 5 mai 2022

Le Commissaire aux comptes
EAP AUDIT, représenté par


SARL EAP AUDIT
Société de Commissaires aux Comptes
2, rue de la Fraternité
82000 MONTAUBAN
Tél. : 05 63 91 95 06
Fax : 05 63 91 95 08
E-mail : eapaudit@orange.fr

ANNEXE 1

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

EN

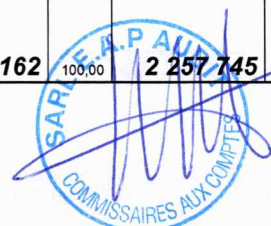
BILAN ACTIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

Edité le 02/04/2022

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	27 373	27 373			458	0,02
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	195 358	122 937	72 421	2,98	73 239	3,24
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations	24 034		24 034	0,99	24 034	1,06
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	6 785		6 785	0,28	6 676	0,30
TOTAL (I)	253 550	150 310	103 240	4,25	104 407	4,62
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	658 917		658 917	27,15	638 049	28,26
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux	1 206		1 206	0,05		
. Etat, impôts sur les bénéfices	6 328		6 328	0,26		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	29 365		29 365	1,21	48 268	2,14
. Autres						
Valeurs mobilières de placement	300 000	3 811	296 189	12,20	297 277	13,17
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 314 673		1 314 673	54,17	1 163 006	51,51
Charges constatées d'avance	17 245		17 245	0,71	6 738	0,30
TOTAL (II)	2 327 733	3 811	2 323 922	95,75	2 153 339	95,38
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	2 581 283	154 121	2 427 162	100,00	2 257 745	100,00



BILAN PASSIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

Edité le 02/04/2022

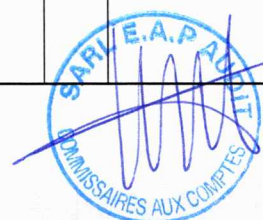
PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves	1 089 239	44,88	949 875	42,07
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	244 010	10,05	139 364	6,17
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	25 089	1,03	25 089	1,11
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	1 358 338	55,96	1 114 328	49,36
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	154 958	6,38	209 739	9,29
TOTAL (II)	154 958	6,38	209 739	9,29
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	283 616	11,69	400 000	17,72
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	49 368	2,03	39 719	1,76
Autres	580 883	23,93	493 959	21,88
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	913 867	37,65	933 678	41,35
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	2 427 162	100,00	2 257 745	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

Edité le 02/04/2022

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:										
Ventes de marchandises										
Production vendue de biens										
Prestations de services	2 035 185		2 035 185	100,00	1 656 881	100,00	378 304	22,83		
Montants nets produits d'expl.	2 035 185		2 035 185	100,00	1 656 881	100,00	378 304	22,83		
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:										
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation			90 352	4,44	70 383	4,25	19 969	28,37		
Cotisations										
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			9	0,00	21	0,00	-12	-57,13		
Autres produits										
Reprise sur provisions, dépréciations			33 795	1,66	16 140	0,97	17 655	109,39		
Transfert de charges										
Sous-total des autres produits d'exploitation			124 156	6,10	86 544	5,22	37 612	43,46		
Total des produits d'exploitation (I)			2 159 341	106,10	1 743 425	105,22	415 916	23,86		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Exédent transféré (II)										
PRODUITS FINANCIERS:										
De participations										
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif										
Autres intérêts et produits assimilés			479	0,02	738	0,04	-259	-35,08		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (III)			479	0,02	738	0,04	-259	-35,08		
PRODUITS EXCEPTIONNELS:										
Sur opérations de gestion					1 528	0,09	-1 528	-100,00		
Sur opérations en capital			845	0,04			845	N/S		
Reprises sur provisions et transferts de charges			54 782	2,69	21 867	1,32	32 915	150,52		
Total des produits exceptionnels (IV)			55 627	2,73	23 394	1,41	32 233	137,78		
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			2 215 446	108,86	1 767 557	106,68	447 889	25,34		
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT										
TOTAL GENERAL			2 215 446	108,86	1 767 557	106,68	447 889	25,34		
CHARGES D'EXPLOITATION:										
Achats de marchandises			5 174	0,25	6 616	0,40	-1 442	-21,79		
Variations stocks de marchandises										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements										
Autres achats non stockés			55 692	2,74	57 086	3,45	-1 394	-2,43		
Services extérieurs			233 615	11,48	203 335	12,27	30 280	14,89		
Autres services extérieurs			117 700	5,78	115 669	6,98	2 031	1,76		
Impôts, taxes et versements assimilés			64 733	3,18	52 553	3,17	12 180	23,18		
Salaires et traitements			1 053 825	51,78	842 027	50,82	211 798	25,15		
Charges sociales			334 707	16,45	282 900	17,07	51 807	18,31		
Autres charges de personnel										
Subventions accordées par l'association										

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

Edité le 02/04/2022

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	30 630	1,51	25 668	1,55	4 962	19,33
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	2 173	0,11	139	0,01	2 034	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	1 898 248	93,27	1 585 992	95,72	312 256	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	1 088	0,05	2 723	0,16	-1 635	-60,03
Intérêts et charges assimilées	1 929	0,09	667	0,04	1 262	189,21
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)	3 017	0,15	3 390	0,20	-373	-10,99
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)						
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	70 172	3,45	38 811	2,34	31 361	80,80
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 971 437	96,87	1 628 193	98,27	343 244	21,08
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	244 010	11,99	139 364	8,41	104 646	75,09
TOTAL GENERAL	2 215 446	108,86	1 767 557	106,68	447 889	25,34

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						



ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 30/04/2022

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 427 162,41 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 244 009,54 E.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)**

L'émergence et l'expansion du coronavirus ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial.

Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur l'activité sur l'exercice 2021.

Le PGE d'un montant de 400 000 euros souscrit en 2020 a fait l'objet d'un remboursement de 116 468 € et sera remboursé en totalité en Mai 2023.



2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS**

Subvention :

Montant de la subvention Illétrisme "Conseil départementale Tarn et Garonne" : 84 665 euros.

Impôts et taxes :

L'association est assujettie aux impôts commerciaux à compter du 1er Janvier 2020 (Impôts sociétés et CET).

Elle relève également de la TVA à hauteur de 33 % de son chiffre d'affaires et applique ce même coefficient sur la TVA récupérable.



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 253 550 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	27 373			27 373
Immobilisations corporelles	166 004	29 354		195 358
Immobilisations financières	30 710	109		30 819
TOTAL	224 087	29 463		253 550

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 150 310 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	26 916	458		27 373
Immobilisations corporelles	92 765	30 172		122 937
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	119 680	30 630		150 310

3.2 - Etat des créances = 719 845 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	6 785		6 785
Actif circulant & charges d'avance	713 060	713 060	
TOTAL	719 845	713 060	6 785

3.3 - Provisions pour dépréciation = 3 811 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers	2 723	1 088			3 811
Total	2 723	1 088			3 811

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 175 171 E**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	173 964
Autres créances	1 206
Disponibilités	
TOTAL	175 171

3.5 - Charges constatées d'avance = 17 245 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 30/04/2022

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Provisions = 154 958 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	209 739		54 782		154 958
TOTAL	209 739		54 782		154 958

4.2 - Etat des dettes = 913 867 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	283 616	200 124	83 492	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	49 368	49 368		
Dettes fiscales & sociales	527 394	527 394		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	53 489	53 489		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	913 867	830 375	83 492	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 399 793 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	85
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	10 546
Dettes fiscales & sociales	389 162
Autres dettes	
TOTAL	399 793

4.4 - Informations complémentaires sur le bilan passif

Indemnité fin de carrière :

L'association a opté pour la comptabilisation d'une provision figurant au passif du bilan

Le montant de la provision au 31/12/2021 s'élève à 154 958 euros.

Du fait de la sortie de salariées, la provision fait l'objet d'une reprise de 33 732 euros.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes:

-date de départ : 65 ans

-taux d'évolution des salaires: 2 %

-Taux d'actualisation: 1.57 %

- Convention collective: Syntec bureaux d'études



5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.



ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 30/04/2022

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	3 000
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	3 000

6.3 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	21	
Agents de maîtrise & techniciens	3	
Employés		
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	24	0

6.4 - Dettes garanties par des suretés réelles

Garantie de l'état PGE à hauteur de 90% : 255 179 euros.



8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 175 171 E

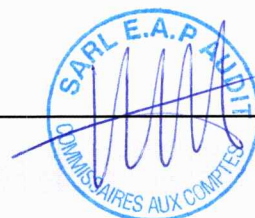
Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	173 964
Clients factures a etablr(41810000)	173 964
Autres créances :	1 206
Org.soc. produits a recevoir(43870000)	1 206
TOTAL	175 171

8.2 - Charges constatées d'avance = 17 245 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48600000)	17 245
TOTAL	17 245

8.3 - Charges à payer = 399 793 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	85
Int courus/emprunts etablissts credit(16884000)	85
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	10 546
Fourn factures non parvenues.(40810000)	10 546
Dettes fiscales et sociales :	389 162
Pers congés à payer(42820000)	65 874
Pers autres charges à payer(42860000)	222 857
Org.soc. congés à payer(43820000)	30 213
Org.soc. autres charges à payer(43860000)	48 021
Formation professionnelle à payer(43861000)	3 789
Etat autres charges à payer(44860000)	18 409
TOTAL	399 793



AGIR EMPLOI - CIBC

Association Loi 1901

**Siège social : 51 route de Bressols
82000 MONTAUBAN**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS 31/12/2021



Société inscrite sur la
liste nationale des
Commissaires aux
Comptes, rattachée à
la CRCC de Toulouse

2, rue de la Fraternité
82000 Montauban

Tél : 05.63.91.95.06

Fax : 05.63.91.95.08

eapaudit@orange.fr

SARL au capital de
1.000 €

RCS 813 938 834
MONTAUBAN

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à MONTAUBAN, le 5 mai 2022

Le Commissaire aux comptes
EAP AUDIT, représenté par

Eric MARENCO